

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LIVRAISON

1. Conclusion de la vente  
La vente est conclue lorsque la commande reçue fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part ou que nous y donnons suite par l'envoi de la marchandise et de la facture.
2. Délais de livraison  
Les Délais de livraison indiqués ne sont pas de rigueur, sauf stipulation expresse contraire. L'acheteur ne pourra se prévaloir de retard éventuel pour annuler la commande et/ou réclamer des dommages-intérêts.
3. Force Majeure  
Tout cas fortuit ou de force majeure subi par notre société, nos fournisseurs ou leurs sous-traitants est de nature à nous permettre de résilier totalement ou partiellement tout marché ou commande, ou à en suspendre l'exécution sans préavis ni indemnité.  
Si, dans un tel cas de force majeure, nous suspendons l'exécution du marché ou de la commande et que dans le délai d'un mois suivant la notification de cette suspension, nous ne pouvons indiquer une nouvelle date de livraison à l'acheteur, celui-ci aura la faculté d'annuler le marché ou la commande, mais uniquement pour la quantité de marchandise ou de produit qui ne pourra lui être expédiée ou livrée en raison dudit cas de force majeure. Aucune indemnité amiable ou judiciaire ne pourra être réclamée.
4. Expédition  
Sauf stipulation expresse contraire, les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur quel que soit le mode de transport et les modalités de son prix, franco ou port dû. Les marchandises vendues à l'exportation voyagent aux risques et périls de l'acheteur à moins que d'autres régimes par référence aux incoterms n'aient été expressément convenus.
5. Prix – Facturation  
Les prix communiqués sont donnés hors taxes et ne sont définitifs qu'après acceptation de la commande de notre part sans condition. Pour les marchandises vendues au poids, le montant de la facture est calculé sur le poids net départ usine, départ frontière ou dépôt expéditeur, frais de transport et taxes en sus.
6. Réclamations  
Toute contestation sur les quantités livrées devra être formulée par écrit dans les 48 heures suivant la réception de la marchandise s'il s'agit d'une vente en France, ou dans un délai maximum de quinze jours pour les marchandises vendues à l'exportation. Les réclamations éventuelles concernant la qualité de nos produits devront être formulées par écrit dans les plus brefs délais.  
En aucun cas elles ne seront recevables après le délai normal de péremption des produits. En cas de réclamation régulièrement formulée et justifiée, nous avons le choix entre l'échange de la marchandise ou sa reprise ou prix d'achat. Aucune autre revendication n'est recevable et il ne doit pas nous être fait retour de la marchandise sans notre consentement exprès.
7. Paiement  
Sauf indication contraire, nos factures sont payables au comptant, sans escompte à la livraison. Les délais éventuellement consentis figurant sur la facture courent à compter de la date d'expédition des marchandises. Le lieu de paiement est CHAVILLE, au siège social de notre société. La pénalité pour retard de paiement par rapport à la date de règlement figurant sur la facture sera égale à une fois et demi le taux annuel de l'intérêt légal en vigueur. Cette pénalité sera calculée en fonction du nombre de jours écoulés entre la date d'échéance et la date effective d'encaissement du prix par EFTEC. Dans le cas où la date de règlement figurant sur la facture correspond à un paiement comptant, le décompte des pénalités pour retard de paiement se fera à compter du 10<sup>ème</sup> jour suivant la date d'expédition.  
Aucune compensation ni aucun droit de rétention ne sont admis à l'égard de nos créances. Seuls les avoirs émis par notre Société peuvent annuler partiellement ou totalement nos factures.
8. Garantie-Responsabilité  
Sauf stipulation contraire écrite, nos produits sont vendus sans garantie autre que la garantie légale visée par l'article 1641 du Code Civil. L'acheteur est tenu de procéder aux essais qui lui paraissent nécessaires pour lui permettre de prendre toutes décisions qui s'imposent, quant aux modes d'utilisation qui sont propres à ses besoins et/ou ceux de sa clientèle. Il est recommandé de nous consulter ; toutefois nos conseils et informations ne pourront refléter que notre propre expérience et ne sauraient en aucune manière engager notre responsabilité.  
D'une manière générale, notre société ne pourra en aucun cas être tenue responsable si l'emploi, la manipulation, le stockage ou le transport des produits vendus causaient à l'acheteur ou à des tiers un quelconque dommage, qu'il s'agisse d'accidents aux personnes, de dommages à des biens distincts de l'objet du contrat, ou de pertes financières.
9. Réserve de propriété  
Nous nous réservons la propriété des marchandises livrées jusqu'à encaissement complet du prix et de ses accessoires. Toutefois les risques intervenant après la livraison dans les conditions stipulées au § 4 ci-dessus sont à la charge de l'acheteur. Celui-ci pourra néanmoins disposer de la marchandise avant paiement intégral, soit en vue de la mise en œuvre dans son cycle de fabrication, soit en vue de sa revente s'il s'agit d'un distributeur, sauf en cas de redressement ou de liquidation judiciaire.  
En conséquence, nous pourrions revendiquer les marchandises qui n'auraient pas été consommées ou revendues tant que le paiement n'en aura pas été intégralement effectué. Toute somme versée en acompte nous resterait acquise ) titre d'indemnité.  
L'acheteur s'engage à prendre toute disposition pour que les marchandises soient individualisées comme étant propriété de EFTEC.
10. Dérogation  
Toute dérogation aux présentes conditions de vente, notamment les conditions générales ou particulières de l'acheteur ne nous sont opposables qu'après acceptation écrite de notre part.
11. Attribution de compétence  
Toutes nos ventes sont soumises au droit français. En cas de litige les tribunaux compétents sont à notre choix, ceux du ressort de notre siège ou ceux du domicile de l'acheteur.